(5e)

SUITE

DES NOUVELLES
INTERESSANTES
DE PORTUGAL.



CINQUIEME SUITE

DES NOUVELLES INTERESSANTES

Au ſujet de l'attentat commis ſur la Perſonne ſacrée de ſa Majeſté Très-Fidéle le Roi de Portugal.

EXTRAITS DE PLUSIEURS LETTRES.

De Lisbonne le 30 Janvier 1759.

LE Roi a donné à M. Sébaſtien-Jozé Carvalho une garde de 60 Dragons, qui forment deux Compagnies, dont l'une l'accompagne toujours lorſqu'il ſort, le tambour battant la marche. Le Public a applaudi à une précaution ſi néceſſaire pour mettre à couvert la vie de ce fidéle Miniſtre, contre les reſſentimens d'une puiſſante cabale dont il continue de dévoiler les myſteres iniques, & de pourſuivre la punition.

Don Manuel Calharis, Capitaine des Gardes, l'un des accuſés, eſt mort dans la priſon, & a été enterré à

Oveiras avec beaucoup de précipitation, & comme vous le penſez-bien, ſans aucune cérémonie. Les autres Seigneurs & Particuliers qui ont été arrêtés, ſont toujours très-reſſerrés : mais on ne ſçait pas encore s'ils ſont convaincus d'avoir trempé dans l'horrible attentat du 3 Septembre. Il paroît que ce Procès ſera plus long qu'on ne le penſoit d'abord, parce que l'on veut tout approfondir, & arracher juſqu'aux moindres racines de la conjuration. Tous les bons Citoyens le deſirent ; mais la longueur des pourſuites tient les eſprits dans de cruelles allarmes, chacun craignant toujours pour quelqu'un de ſes parens ou de ſes amis : car on voit de jour en jour qu'il y avoit eu bien des gens ſéduits. De plus, les affaires de l'Etat & du Commerce ſouffrent conſidérablement, & ſeront, pour ainſi dire, ſuſpendues juſqu'à ce que ce grand Procès ſoit totalement terminé.

Je ſçai de ſcience certaine que depuis quatre ans les Jéſuites ont plus occupé le Miniſtere que toutes les autres affaires de l'Etat. Ils ſont toujours priſonniers & gardés à vûe dans

leurs propres Maisons. A mesure que par les informations l'on acquiert des preuves contre quelqu'un d'eux nommément, d'avoir concouru directement à l'attentat, ou d'avoir travaillé à engager des Sujets dans la Conjuration, on le tire de sa maison, & on le met dans les prisons Royales. Il y en a actuellement au moins quinze; & vraisemblablement il y en aura un bien plus grand nombre. Tous les yeux se dessillent peu-à-peu sur ces Religieux; ceux qui leur étoient le plus attachés, les abandonnent, & déja il n'y a plus qu'un cri contre eux.

De Lisbonne le 6 Février 1759.

Il n'y a pas encore de nouveau Jugement contre nos prisonniers d'Etat. On a seulement prononcé le séquestre des biens appartenans à la Compagnie de Jesus: & cette Sentence a été exécutée dans tout le Royaume sans aucune exception. Il est aisé de comprendre que ce préliminaire nous prépare à voir cette Compagnie faire, au moins dans le Portugal, le second tome de l'Ordre

des Templiers. C'eſt aſſez vous en dire.

De Bayonne le 24 Février 1759.

Toutes les Lettres de Lisbonne & de Madrid portent que le Roi de Portugal a fait ſéqueſtrer tous les biens des Jeſuites de ſon Royaume, & expoſer en vente tous leurs mobiliers : Qu'il a fait ſortir de la Société & renvoyé libres tous ceux qui n'ont pas fait le quatriéme vœu, & réuni tous les grands Profés dans les deux Maiſons de Saint Antoine & de Saint Roch, où ils ſont gardés à vûe, & entretenus à douze ſols par tête, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné. Ces Lettres ajoutent, que le Roi Très-Fidéle a fait partir un Courrier pour Rome ; ce qui donne lieu à bien des raiſonnemens. Les uns croyent que c'eſt pour prevenir le Pape & avoir ſon agrément ſur l'exécution des quinze Jéſuites convaincus d'avoir excité ſes Sujets à attenter à ſa vie. Les autres prétendent que ce Monarque étant trop inſtruit de ſes droits pour croire qu'il ait beſoin de l'agrément du Souve-

rain Pontife pour punir des Criminels de Léze-Majesté au premier Chef, l'envoi du Courrier extraordinaire a un objet plus étendu; qu'il s'agit d'instruire à fond Sa Sainteté de la conduite des Jésuites en général dans tous les Pays soumis à la domination Portugaise, tant au-delà qu'en deçà des Mers, & de porter par-là le Saint Pere à réunir la puissance spirituelle à l'autorité séculiére, pour forcer tous ces Religieux & ces étranges Missionnaires à vuider tous ces Pays, où ils ont fait tant de mal.

De Bordeaux, le 23 Février 1759.

On répand depuis quelques jours dans cette Ville, qu'il doit y arriver bientôt des Jésuites de Portugal. Je suis bien éloigné de vous donner ce bruit comme fondé; mais il est trop générai pour ne pas mériter attention.

De Rome le 16 Février 1759.

Il paroît par vos Lettres, Monsieur, que les Jésuites de France gardent un profond silence sur les Ecrits que la Cour de Lisbonne publie contre leur

Société, & qui font traduits & réimprimés à Paris. C'eſt un trait de prudence que leurs Confréres d'Italie devroient imiter. Les apologies qu'ils répandent ſont ſi miſerables, qu'elles ne ſervent qu'à confirmer dans l'idée que les Jéſuites Portugais ſont réellement coupables des crimes dont on les accuſe. Les invectives indécentes dont ils les rempliſſent contre le Cardinal Saldanha & contre les Miniſtres du Roi Très-Fidèle, excitent l'indignation publique, & l'on eſt tenté de regarder tout le Corps comme complice des délits d'un nombre de ſes Membres, en le voyant employer les calomnies les plus noires contre les perſonnes les plus reſpectables, pour juſtifier des hommes évidemment criminels.

D'abord, ils avoient gagné l'Auteur de la Gazette de Gènes; & ils y faiſoient inſérer des articles extravagans ſur les affaires de Portugal. Le Conſul de cette nation en ayant porté ſes plaintes à la Republique, elle défendit à ce Gazetier de parler à l'avenir de ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume. Il obéit : mais les Jéſuites privés de cette reſſource pour trom-

per le Peuple, ont eu recours à une autre. Ils ont publié des Lettres qu'ils datent fauſſement de Lisbonne, où ils mettent tout ce qu'il leur importe de faire croire.

Dans la premiere, ils entreprennent de faire douter que le Bref qui a établi le Cardinal Saldanha, Viſiteur & Réformateur des Maiſons qu'ils ont dans tous les Païs ſoumis à Sa Majeſté Très-Fidele, ſoit véritablement émané de Benoît XIV; parce que, diſent-ils, ce Decret eſt indigne de la prudence & de la ſcience de ce Pape, & qu'il manque de certaines formalités. Vous attendez les preuves de ces deux aſſertions: les bons Péres n'en donnent point, ils veulent qu'on les croie ſur leur parole, ainſi que ce qu'ils ajoutent, que l'importante Commiſſion portée par le Bref ne pouvoit être confiée à un ſujet plus indigne que le Cardinal Saldanha, contre lequel il y avoit deux motifs très-graves de récuſation; l'un d'être ignorant au point de ne ſçavoir pas dire quatre paroles de ſuite [les Jéſuites attaquent ici le Pape & le Roi, qui ont élevé un tel Sujet à

la dignité de Patriarche de Lisbonne ;] l'autre, d'être ennemi mortel des Jésuites. [La preuve en est sans doute, qu'il a accepté la Commission de les réformer : du moins ces Péres n'en donnent pas d'autre.]

Sa Majesté Très-Fidèle n'est pas plus respectée dans cette Lettre. Elle a foulé aux pieds, y dit-on, dans cette affaire les regles de la charité & le bel ordre de la correction fraternelle, suivant lesquelles il devoit 1°. instruire le Général de la Société des desordres des Maisons de Portugal, *s'il y en avoit* ; (car on n'en convient pas :) 2°. l'avertir d'y mettre la réforme : 3°. supposé qu'il ne l'eût pas fait, en donner la commission à une personne sage & desintéressée (autre par conséquent que le Cardinal Saldanha.) En vérité, prétendre que l'on croie que le Général ignoroit un commerce énorme dont les profits viennent annuellement remplir ses coffres, c'est vouloir que le Public soit aussi par trop la duppe des bons Péres. Les Magasins immenses de toutes sortes de marchandises, que le Cardinal a trouvés dans leurs Maisons lors de sa visite, démontrent la

fausseté de ce qu'on avance dans la même Lettre, qu'ils ne faisoient d'autre commerce que celui que font les Evêques, les autres Religieux, & tout le Clergé, & qui se borne à vendre les denrées qui leur sont superflues, pour se procurer les choses qui leur manquent.

Enfin cette Lettre finit par les plaintes les plus améres sur ce qu'on a publié non-seulement en Portugal, mais dans toute l'Europe le Bref qui ordonne la réforme des désordres des *bénis* Péres : ils appellent cette publication (qu'ils sçavent bien néanmoins qu'ils ont rendue eux-mêmes nécessaire) le violement le plus indigne du secret & de l'honneur. Pour réparer de leur mieux l'honneur *violé* de la Société, ils font ici un éloge aussi véritable que modeste de la conduite édifiante, de la charité, du zèle apostolique, de la patience, & de l'humilité des Jésuites de Portugal. Cet éloge sorti de leur propre plume ne doit-il pas en effet effacer par son autenticité toutes les fâcheuses impressions qu'auroient pû faire les Ecrits de la Cour de Lisbonne, les dépositions de milliers de témoins,

& toutes les autres preuves juridiques des crimes dont on les charge ?

Après tous ces efforts pour établir l'innocence de leurs Confréres Portugais, la calomnie de leurs accusateurs, & l'injuſtice de leurs Juges, nos Jéſuites ne laiſſent pas de craindre qu'on ne ſe porte enfin à les expulſer de Portugal. Pour prévenir ce coup, que leur charité pour le Prochain & leur zèle déſintéreſſé leur fait regarder comme ſi funeſte à cette Nation, ils rappellent que la République de Veniſe & la France ſous Henri IV. les ayant chaſſés de leurs Etats, & donné *le ſpectacle triſte & attendriſſant* de voir de ſaints Religieux, âgés depuis trente juſqu'à quatre-vingts ans ſortir deux à deux & à pied de leur propre Patrie ; la vérité & l'innocence ſe firent enfin jour ; ces Egliſes & ces Etats ſentirent le vuide que ces Péres y avoient laiſſé ; les importans ſervices dont on s'étoit privé : & l'on ſe hâta de les rappeller. Comment voulez-vous après cela que le Portugal faſſe l'imprudence de les rejetter hors de ſon ſein ; ſur-tout ſi l'on y ignore toutes les hiſtoires qui font foi des reſſorts incompréhenſi-